

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

**DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC POUR
LA GESTION DU
CENTRE DE LOISIRS
SANS HÉBERGEMENT
DE LA BERGUE -
RAPPORT D'ACTIVITÉS
2022**

N° CC_2023_0109

Séance du : mercredi 20 septembre 2023

Convocation du : 13 septembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Alain LETESSIER par Nadine JACQUIER

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Vu les compétences optionnelles définies dans les statuts d'Annemasse Agglo, et notamment la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion du centre de loisirs sans hébergement Pierre MARTIN, situé à La Bergue (CRANVES SALES),

Vu la convention de concession de service public conclue le 20 décembre 2016 avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie - F.O.L.74, pour la gestion du centre de loisirs sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2022,

Vu la convention de concession de service public conclue le 31 août 2022 avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie - F.O.L.74, pour la gestion du centre de loisirs sur la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2027,

Le rapport d'activités de l'année écoulée, produit par le délégataire, a été porté à connaissance de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 12 septembre 2023, et ce conformément aux articles L1413-1 et L1413-3 du code général des collectivités locales. Le rapport présente les projets développés durant l'année 2022 pour l'accueil des enfants chaque mercredi ainsi que durant toutes les vacances scolaires, soit 18 438 journées d'accueil. La répartition des usagers du centre selon la commune d'origine et par tranches (8 tranches selon quotient familial) sont stables. Le budget, avec 979 881 € de dépenses réalisées et une participation d'Annemasse Agglo à hauteur de 529 751 €,

S'LO

présente un résultat excédentaire de +53 823 €. Les objectifs pédagogiques fixés pour 2022 ont été atteints avec la mise en place d'activités en lien avec les thématiques de l'environnement et de la citoyenneté, portées par une équipe stable et formée.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport de la Fédération des Œuvres Laïques 74, délégataire pour la gestion du centre de loisirs de La Bergue, pour l'année 2022, tel que présenté en annexe.

Signé électroniquement par : Alain FARINE
Date de signature : 21/09/2023
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 22/09/2023
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0109-DE

S²LOW



LA BERGUE
CENTRE DE LOISIRS

UN SERVICE
ANNEMASSE AGGLO



Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération



RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2022

Table des matières

1)	Rapport moral.....	3
2)	L'accueil en 2022	5
a)	Journées enfants.....	5
b)	Capacité d'accueil.....	6
c)	Accessibilité.....	6
d)	Inscriptions	7
3)	Transport	7
a)	Mise en œuvre	7
b)	Encadrement	8
c)	Utilisation des transports en 2022	8
d)	Horaires et lieux de passage du transport pour le centre.	9
e)	Localisation des arrêts de car sur carte	9
4)	Ouverture et surveillance du site :.....	10
a)	Ouverture et fermeture	10
b)	Surveillance du site	10
5)	L'alimentation	10
a)	Les repas :	10
b)	Les goûters.....	11
6)	Statistiques 2022	12
a)	Répartition des inscrits par communes selon les périodes	12
b)	Représentation par tranche d'âge de la fréquentation sur 2022	13
c)	Evolution de la fréquentation par tranche d'âge depuis 2014.....	13
7)	Tarifification	14
8)	Bilan pédagogique	15
a)	Les mercredis	15
b)	Le centre de loisirs des vacances scolaires.....	16
i.	Séjours sous tentes	16
ii.	Veillées 2022	16
iii.	Mini camps 2022	16
iv.	Camps 2022	17
9)	Autres activités	18
a)	Pole nature.....	18
i.	La mini-ferme	18
ii.	Fête de la nature.....	19
iii.	Activités diverses	19
10)	Handicap.....	19
a)	L'accueil du public porteur de handicap	19
11)	Ressource humaine	20
12)	Les activités complémentaires.....	21



a)	La classe relais.....	21
b)	L'accueil des scolaires	22
13)	Les activités accessoires.....	22
c)	L'AVIJ	22
d)	Le Corps Européen de Solidarité.....	23
e)	La formation	23
i.	Les formations non professionnelles	24
ii.	Les formations professionnelles.....	24
14)	Rapport technique 2022 :	24
a)	Le premier étage.....	24
b)	Les piscines	25
c)	Informatique.....	25
d)	CHSCT	25
15)	Rapport financier 2022 :	26
16)	Conclusion.....	28

1) Rapport moral

CENTRE AERE DE LA BERGUE – ANNEE 2022 BILAN MORAL – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Une année 2022 qui respecte les obligations de la DSP, qui conforte le projet éducatif mis en œuvre, qui s'inscrit dans une gestion financière équilibrée malgré quelques modifications non prises en compte dans le prévisionnel et qui clôture la délégation de service public débutée en 2017.

Un bilan pédagogique positif

Pour l'année 2022, nous ne pouvons que conforter le bilan pédagogique présenté pour l'exercice précédent.

Les objectifs définis dans les priorités pédagogiques de la DSP sont atteints, avec notamment la volonté d'ouverture des activités aux 12/15 ans à travers le partenariat avec les collectivités et associations du réseau de la FOL, qui se sont associées pour proposer aux plus grands diverses activités.

Avec « l'interruption » du COVID et des restrictions sanitaires liées, le centre de La Bergue a renoué avec des taux de fréquentation dépassant les 18000 journées.enfants annuelles.

Plus de 900 enfants bénéficient des actions du Centre aéré

Un effectif constant :

- 18 438 journées réalisées
- 943 enfants différents sont accueillis chaque année au centre, concernant 647 familles de l'agglomération d'Annemasse

Un exercice financier équilibré

L'exercice financier de l'année 2022 a été réalisé en phase avec le projet de budget défini dans la convention de DSP et dans une démarche partenariale établie avec Annemasse Agglo.

La qualité de la gestion financière repose sur plusieurs paramètres :

- Une gestion, accompagnée et contrôlée par les services de la FOL74, sur le plan du suivi de la gestion financière et du personnel
- Un engagement fort pour la formation des animateurs est assuré par la FOL, dans le cadre de son programme et de son plan de formation :
 - o Une adjointe pédagogique vient tout juste de terminer sa formation BPJEPS débutée en octobre 2021 (brevet professionnel reconnu au niveau de l'animation et direction)
 - o Un animateur est en cours de formation au CPJEPS
 - o Une dizaine de directeurs adjoints BAFD et environ 50 animateurs BAFA sont formés par les stages fédératifs mis en œuvre par la FOL74, pour répondre aux besoins spécifiques du réseau des collectivités et associations partenaires.

Une volonté éducative qui prend ses racines dans l'éducation populaire

Nous vous remercions du choix que vous avez fait de vous tourner vers une Fédération d'Education Populaire pour gérer et animer le centre aéré de La Bergue. La Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie inscrit son histoire et sa culture dans un projet politique cohérent et en phase avec les valeurs de la citoyenneté et de l'action sociale qui a pris son origine il y a bientôt 60 ans ici au centre aéré.

Dans les années 60, des enseignants, des élus, des responsables associatifs, militants de l'éducation populaire et de la Fédération des Œuvres Laïques ont créé le Centre aéré de Pierre MARTIN, qui permet aujourd'hui à plus de 900 enfants de l'agglomération de bénéficier de vacances et de loisirs éducatifs de qualité, dans un cadre exceptionnel avec les mêmes valeurs que celles qu'ils défendaient.

La FOL s'est attachée à continuer cette œuvre qu'elle inscrit aussi dans la durée pour que de nouvelles générations bénéficient encore de lieux de vie collective, de rencontre, de plaisir et de découverte où l'enfant grandit en apprenant autrement dans le prolongement de l'école et de la famille.

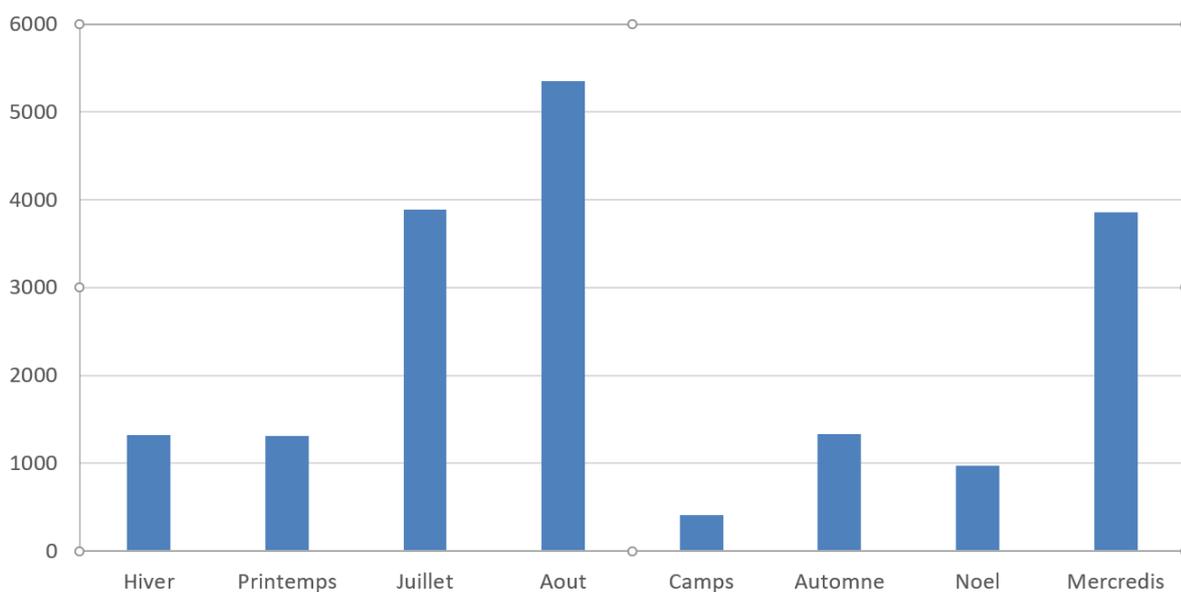
Nous réaffirmons notre positionnement et notre volonté d'agir dans une perspective d'évolution de notre action à l'échelon du territoire, dans un climat de confiance et de respect, avec notre savoir-faire en gestion et en pédagogie au service des enfants et des jeunes de l'agglomération.

2) L'accueil en 2022

a) Journées enfants

Le centre a réalisé sur cette année 2022, 18 438 journées enfants réparties comme illustré par le graphique ci-dessous :

Journées enfants réalisées par périodes



Période	Nombre de journées enfants réalisées
Hiver	1320
Printemps	1312
Juillet	3891
Aout	5349
Camps	405
Automne	1335
Noël	970
Mercredis	3856

Ces 18438 journées.enfants ont permis à 647 familles et 943 enfants de bénéficier du centre de loisirs. La quasi-totalité des enfants qui fréquentent la structure, résident au sein d'Annemasse agglo.

En franchissant sur 2022 la barre des 18000 journées.enfants, le centre renoue avec des effectifs qui n'avaient plus été atteints depuis 2019 suite à l'apparition du COVID et des protocoles sanitaires successifs qui restreignaient l'accueil.

Evolution du nombre de journées enfants depuis 2017

Nombre de journées enfants					
2017	2018	2019	2020	2021	2022
18622	18153	18021	13045	14666	18438

b) Capacité d'accueil

Le centre de la Bergue optimise sa capacité d'accueil, conventionnée à 18000 journées.enfants avec une tolérance de 10 %, en répartissant l'effectif comme le montre le tableau ci-dessus.

Jusqu'à 150 inscrits, les locaux du centre sont bien adaptés. Cette limite étant bien souvent dépassée lors des séjours d'été, nous comptons sur une météo clémente afin d'utiliser au maximum les extérieurs. En effet, si le parc du centre ne paraît jamais saturé, ce n'est pas le cas des locaux lors des périodes avec de gros effectifs et des météos pluvieuses.

L'installation, depuis maintenant 3 ans, d'un chapiteau de 350m² l'été, permet d'offrir un abri en cas de mauvais temps et un espace ombragé lors des fortes chaleurs, maintenant annuelles.

c) Accessibilité

Le centre de la Bergue est ouvert en accueil de loisirs tous les mercredis, toutes les vacances scolaires et les jours fériés lorsque ceux-ci tombent sur une de ces deux périodes.

En 2022, l'accueil de loisirs a été ouvert sur 36 mercredis et 80 jours de vacances scolaires.

Le centre a également ouvert le lundi 2 janvier 2023 pour permettre aux familles d'inscrire leur(s) enfant(s) jusqu'à la rentrée scolaire.

En parallèle du centre de loisirs, le centre est ouvert :

- Les samedis, veilles de vacances scolaires, pour la formation des animateurs qui travaillent les vacances
- Le dernier weekend de juin et juillet pour les animateurs qui travaillent l'été
- Les lundis et vendredis après-midi, jeudis matins et mercredis toute la journée, en accueil secrétariat pour les inscriptions.

d) Inscriptions

Pour inscrire un enfant au centre de loisirs, les familles doivent effectuer, sur le site internet du centre aéré, une pré-réservation sur laquelle elles renseignent diverses informations (état civil, adresse postale, mail...) ainsi que les séjours sur lesquels elles souhaitent s'inscrire.

Leur place est alors réservée et elles reçoivent un mail de confirmation automatique qui leur précise les modalités pour finaliser l'inscription, à savoir :

- Faire parvenir, dans un délai de deux semaines, un justificatif de quotient familial, la fiche sanitaire de l'enfant, celle concernant le droit à l'image, ainsi que le règlement total du séjour.

Une fois le paiement enregistré, la famille reçoit la facture acquittée du séjour. Nous sommes rigoureux sur le délai pour finaliser les inscriptions et faire parvenir les règlements des pré-réservations car, si le système des pré-réservations informatique a soulagé les files d'attentes à l'accueil, nous avons de nombreuses pré-réservations qui ne sont pas confirmées.

En effet, les familles bloquent des places, les séjours sont rapidement remplis et la plateforme annonce donc complet. Ce n'est qu'à la fin du délai pour finaliser les inscriptions que nous découvrons le nombre des personnes n'ayant pas maintenu leur pré-réservation et devons rouvrir des places.

Durant ces deux semaines avant la réouverture des places, nous perdons probablement des personnes qui trouvent une plateforme d'inscription leur annonçant des séjours complets et qui ne contactent pas le centre pour figurer en liste d'attente. Un système d'inscriptions sur liste d'attente via le site internet pourrait faciliter cette démarche et aider à mesurer plus précisément la demande.

Sur le centre de loisirs, la règle du « premier arrivé, premier servi » est de mise sauf pour l'été où nous conservons une priorité d'un mois aux habitants de l'agglomération pour l'inscription.

3) Transport

a) Mise en œuvre

Pour chaque journée de centre de loisirs, un transport est proposé aux familles et mis en place en fonction de la demande.

Dans chacune des communes de l'agglomération, au moins un arrêt est défini avec un horaire fixe de ramassage et de dépose des enfants.

Pour 2022, comme les années précédentes, sur chaque période, nous avons des inscriptions sur les communes de l'ancienne 2C2A (Etrembières, Gaillard, Annemasse, Vétraz, Ville-la-grand, Ambilly) et nous mettons en place un car de 55 places pour effectuer ce circuit que l'on nomme le circuit 1.

Pour les autres communes où la demande de transport est plus aléatoire (circuit 2), nous réalisons le circuit avec le véhicule du centre de 9 places.

Sur la période d'été, nous avons deux cars de 55 places pour effectuer le circuit 1.

Il nous arrive ponctuellement, suivant les inscriptions, de réaliser une partie du premier circuit avec le véhicule 9 places afin que le temps de trajet ne dépasse pas une heure.

Nous rappelons que l'utilisation, ou non, du transport par les familles n'influe pas le coût des séjours.

En 2022, nous avons travaillé avec l'entreprise Autocar des Pays de Savoie, qui reste la plus compétitive actuellement sur le secteur.

b) Encadrement

Pour les circuits effectués par un autocar, nous nommons automatiquement un « chef de car » qui est un animateur, lequel monte dès le début du circuit, a le listing général de tous les arrêts de car à desservir et qui veille au bon fonctionnement du circuit, à savoir :

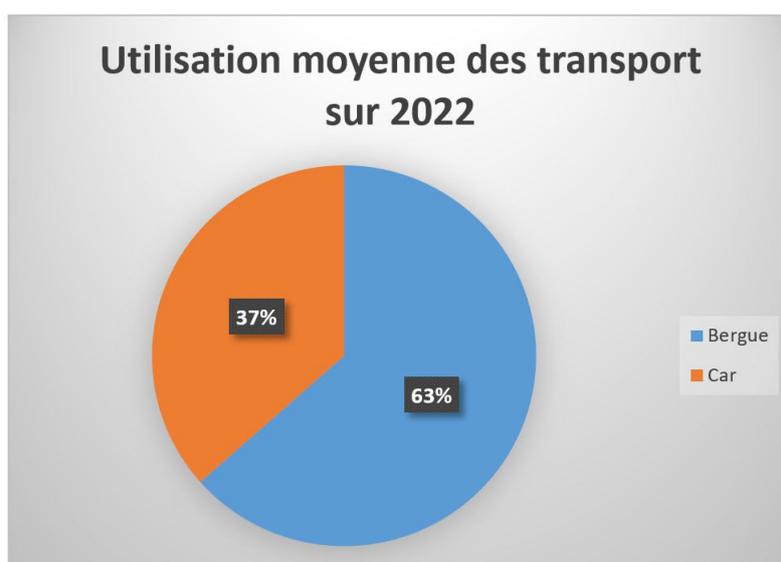
- Relation avec les familles
- Relation avec le chauffeur
- S'assurer que les enfants repartent bien avec les personnes habilitées à les récupérer...

En renfort du chef de car, nous inscrivons d'autres animateurs sur les arrêts en fonction des effectifs. Nous avons donc en moyenne 4 à 5 animateurs du centre, dans chaque car.

c) Utilisation des transports en 2022

Pourcentage d'utilisation des transports par périodes sur 2022

	Avec transport	Sans transport
Mercredi	18,18%	81,82%
Hiver	37,31%	62,69%
Printemps	49,66%	50,34%
Toussaint	38,06%	61,94%
Noël	42,67%	57,33%
Eté	34,14%	65,86%

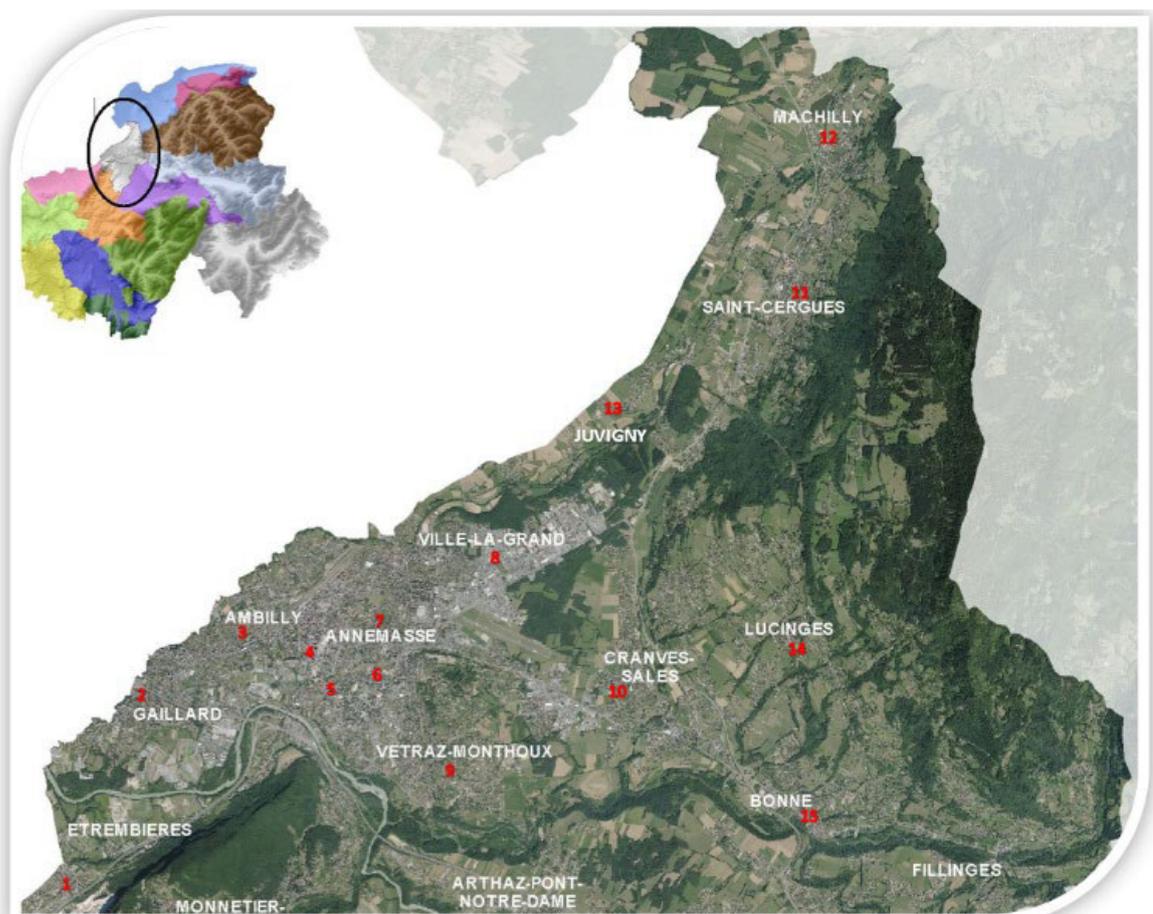


En moyenne sur 2022, 37% des familles ont déposé leur enfant à un arrêt de car proposé par le centre et 63% l'on accompagné directement au centre.

d) Horaires et lieux de passage du transport pour le centre.

Commune		Adresse	Horaire matin	Horaire soir
ETREMBIERES	1	Devant le groupe scolaire JJ Rousseau	8h	18h20
GAILLARD	2	Devant l'église	8h10	18h10
AMBILLY	3	Devant l'école de la paix	8h20	18h
ANNEMASSE	4	Centre : Devant collège michel servet	8h30	17h50
	5	Hutins : Devant l'école des hutins	8h40	17h40
	6	Livron : Devant la pharmacie	8h50	17h30
	7	Sous cassan : Parking MJC romagny	9h	17h20
VILLE LA GRAND	8	Rue potière (collège paul langevin)	9h10	17h10
VETRAZ MONTHOUX	9	Parking de la mairie	8h	18h
CRANVES SALES	10	Devant le collège	8h10	17h50
SAINT CERGUES	11	Parking du groupe scolaire	8h25	17h35
MACHILLY	12	Coté gare, route des voirons	8h35	17h25
JUVIGNY	13	Place devant l'église	8h50	17h10
LUCINGES	14	Place des anciennes granges	9h05	16h55
BONNE	15	devant la poste	9h15	16h45

e) Localisation des arrêts de car sur carte



4) Ouverture et surveillance du site :

a) Ouverture et fermeture

Le centre ainsi que le parc sont entièrement clôturés. Deux clés permettent l'ouverture des portes et portails donnant l'accès au parc ou aux bâtiments.

Chaque personnel permanent dispose d'un jeu de clés et assure, selon un planning, les ouvertures et fermetures du site.

Lors des vacances scolaires ou mercredis, l'adjoint d'ouverture assure l'ouverture du site (bâtiments et circuit des cars), l'adjoint de fermeture, lui, s'assure de l'extinction des lumières et de la fermeture des portes et portails.

Hors mercredis et vacances scolaires, la secrétaire s'occupe d'ouvrir l'accueil aux horaires d'ouverture du secrétariat au public.

b) Surveillance du site

L'adjointe principale occupe le logement de fonction situé dans le centre. Elle assure une présence régulière sur le site et s'occupe des animaux de la mini ferme le weekend. Malgré cette présence, nous constatons quelques intrusions dans le parc qui se traduisent par des déchets laissés dans le parc (il s'agit de petits groupes de jeunes qui passent par-dessus le grillage et viennent « se poser » sur les tables du centre).

Nous n'avons pas, depuis 2017, constaté d'intrusion dans les bâtiments ce qui, lorsque cela arrive, entraîne le dépôt d'une plainte auprès des autorités compétentes.

5) L'alimentation

a) Les repas :

Ils sont livrés en liaison froide par la cuisine centrale des Aravis (1001 Repas). Les enfants du centre de loisirs ont pu bénéficier d'une restauration de qualité, avec des repas à 5 composants dont au moins un composant BIO.

Labélisé Zéro gaspi, la cuisine 1001 Repas travaille à optimiser aux mieux les menus, tout en respectant la saisonnalité des produits ainsi qu'une production locale.

Les repas fournis bénéficient également aux animateurs, qui prennent le repas avec les enfants et pour lesquels il s'agit d'un vrai temps de travail. En fonction des effectifs, les animateurs peuvent manger sans commande supplémentaire de repas, en compensation de l'absentéisme et des quantités qui sont assez larges. Passé une quinzaine d'animateurs, l'effectif des animateurs est ajouté à la commande des repas.

Sur l'année 2022 le coût des repas était de 3.61€ TTC l'unité.



Une démarche éducative et responsable

Zéro Gaspi' est une démarche qualitative, éducative et responsable qui vise à faire comprendre aux élèves et aux adultes qu'il est important de ne pas gâcher la nourriture qui leur est servie.

La société 1001 Repas fournit également les repas du dispositif de la classe relais qui se restaure au centre, les mardis et jeudis hors vacances scolaires.

b) Les goûters

Les goûters sont proposés par le centre et l'équipe veille à proposer des goûters variés, avec des fournisseurs locaux, proposant des produits de saison.

En 2022 nous nous sommes fournis principalement chez :

- **Coopérative fruitière du val d'Arly**
 - Yaourt
 - Fromage
- **L'atelier des gourmandises à Annemasse**
 - Pain
 - Cookies
 - Sablés
 - Pain au cacao
- **Bornand primeurs**
 - Fruits
- **La 2CV rouge + Transgourmet**
 - Chocolat
 - Papillottes
 - Lait
 - Céréales

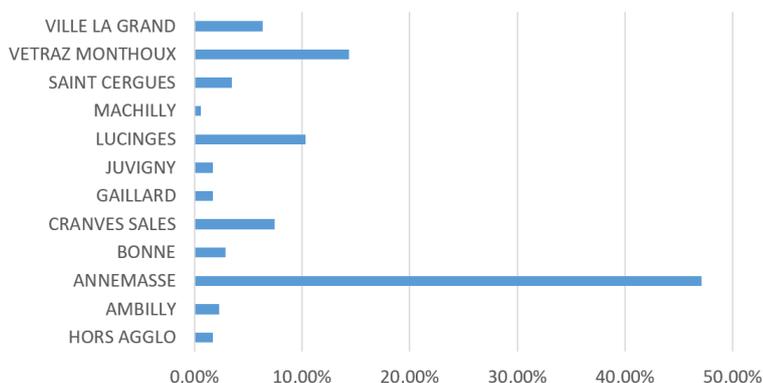
En plus de ces goûters, les enfants réalisent de nombreuses activités en cuisine, dont les productions sont consommées aussi à la pause de fin de journée.

6) Statistiques 2022

a) Répartition des inscrits par communes selon les périodes

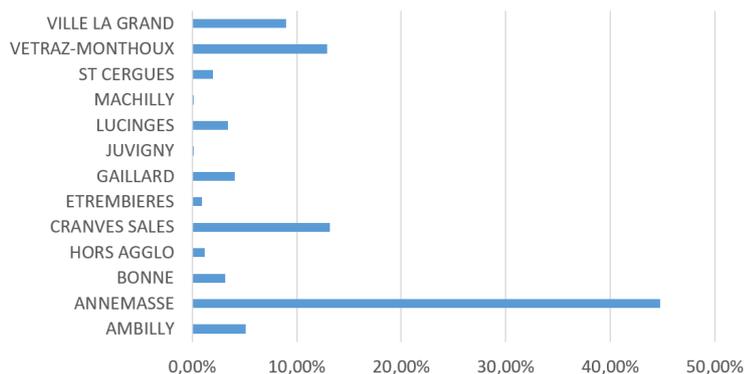
Les mercredis	
HORS AGGLO	1,72%
AMBILLY	2,30%
ANNEMASSE	47,13%
BONNE	2,87%
CRANVES SALES	7,47%
GAILLARD	1,72%
JUVIGNY	1,72%
LUCINGES	10,34%
MACHILLY	0,57%
SAINT CERGUES	3,45%
VETRAZ MONTHOUX	14,37%
VILLE LA GRAND	6,32%

Répartition par commune les mercredis 2022



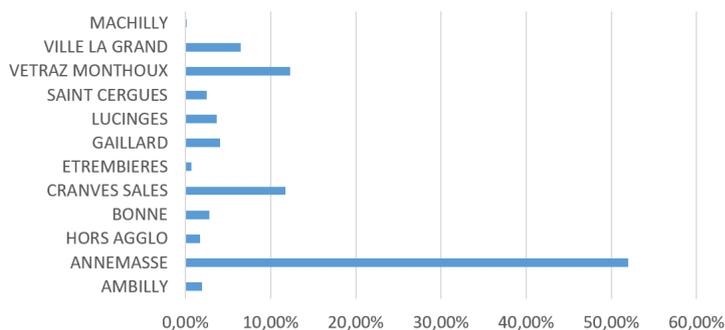
Eté	
AMBILLY	5,14%
ANNEMASSE	44,80%
BONNE	3,16%
HORS AGGLO	1,19%
CRANVES SALES	13,18%
ETREMBIERES	0,92%
GAILLARD	4,08%
JUVIGNY	0,13%
LUCINGES	3,43%
MACHILLY	0,13%
ST CERGUES	1,98%
VETRAZ-MONTHOUX	12,91%
VILLE LA GRAND	8,96%

Répartition par communes l'été 2022

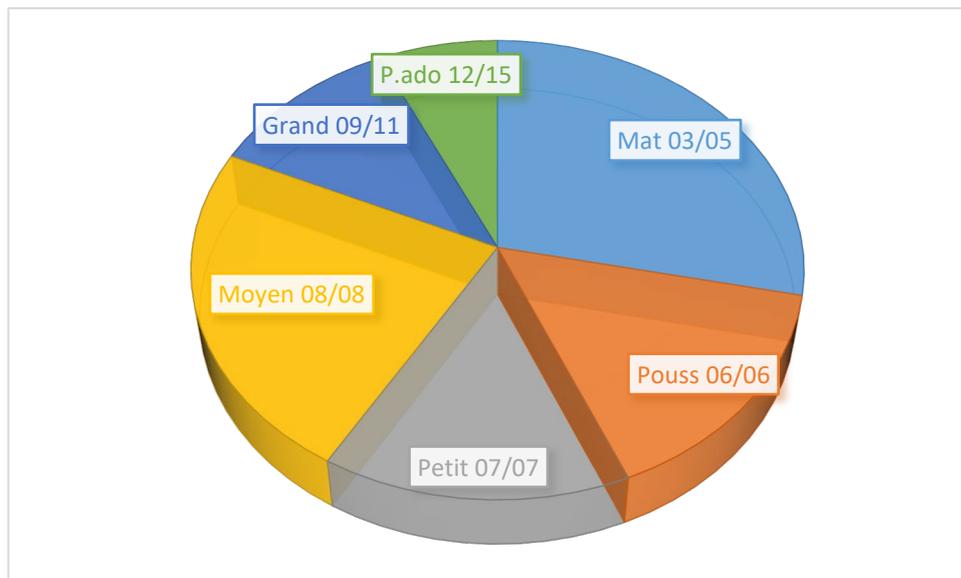


Petites vacances	
AMBILLY	1,98%
ANNEMASSE	51,98%
HORS AGGLO	1,72%
BONNE	2,77%
CRANVES SALES	11,74%
ETREMBIERES	0,66%
GAILLARD	4,09%
LUCINGES	3,69%
SAINT CERGUES	2,51%
VETRAZ MONTHOUX	12,27%
VILLE LA GRAND	6,46%
MACHILLY	0,13%

Répartition par communes les petites vacances 2022

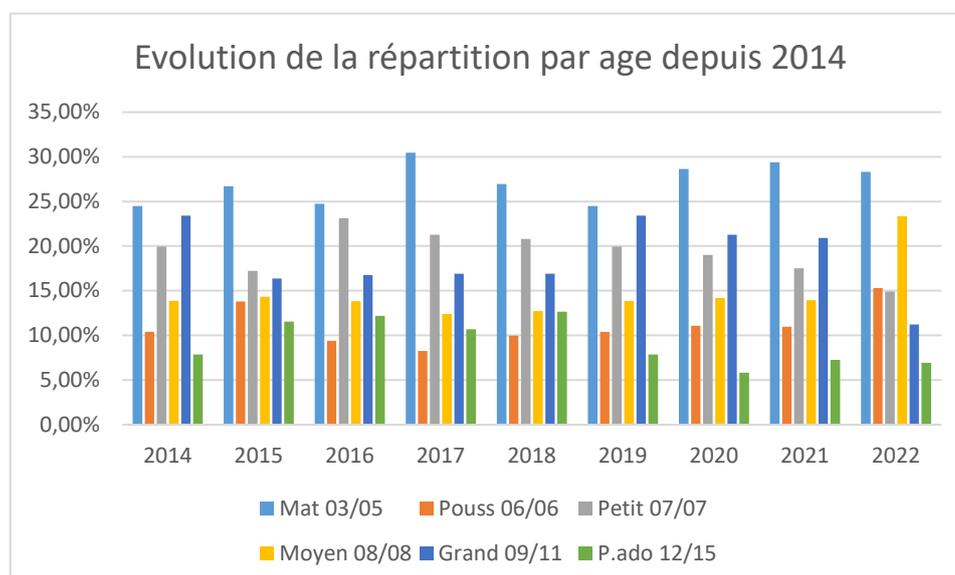


b) Représentation par tranche d'âge de la fréquentation sur 2022



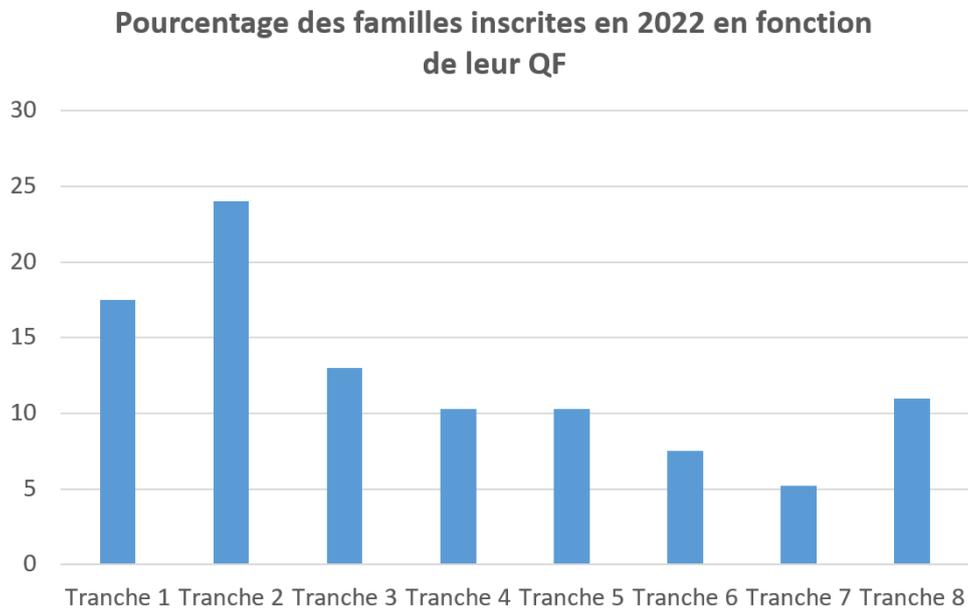
c) Evolution de la fréquentation par tranche d'âge depuis 2014

	Mat 03/05	Pouss 06/06	Petit 07/07	Moyen 08/08	Grand 09/11	P.ado 12/15
2014	24,50%	10,39%	19,95%	13,86%	23,43%	7,87%
2015	26,72%	13,79%	17,24%	14,32%	16,38%	11,54%
2016	24,72%	9,39%	23,14%	13,82%	16,76%	12,17%
2017	30,45%	8,27%	21,27%	12,41%	16,92%	10,68%
2018	26,96%	9,96%	20,79%	12,71%	16,92%	12,65%
2019	24,50%	10,39%	19,95%	13,86%	23,43%	7,87%
2020	28,65%	11,08%	19%	14,19%	21,26%	5,82%
2021	29,40%	10,96%	17,53%	13,94%	20,92%	7,26%
2022	28,32%	15,30%	14,90%	23,33%	11,22%	6,92%

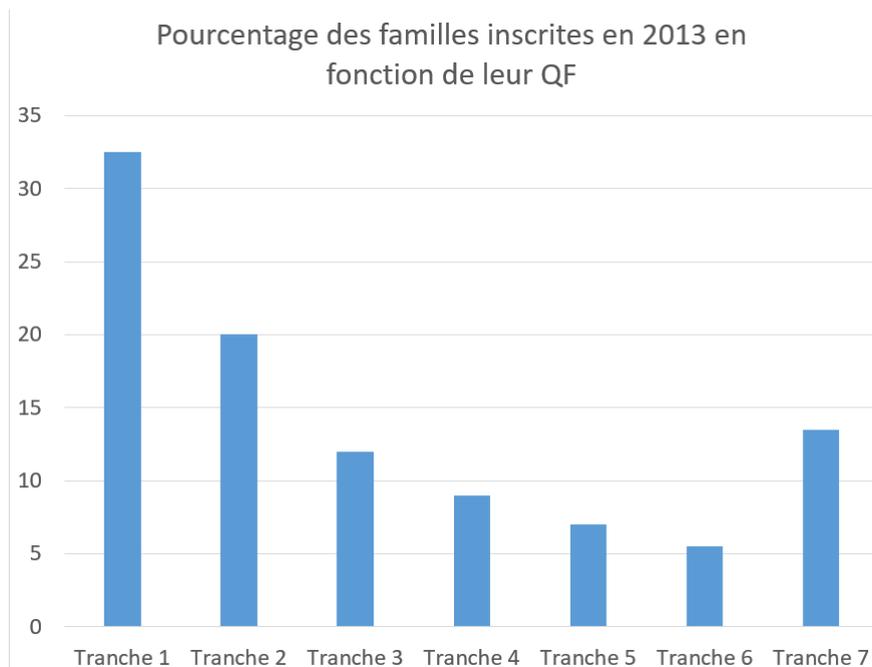


7) Tarification

La tarification au quotient familial, ainsi que la création de la huitième tranche, ont montré leur pertinence pour répondre aux besoins de toutes les familles.



Pour comparaison, ci-dessous : le même graphique de 2013, année de mise en place des tarifs en fonction du QF.



La comparaison avec 2013 permet de mettre en évidence l'effet de la tarification au quotient familiale sur la tranche 2 (la tranche la plus défavorisée par l'ancienne tarification)

8) Bilan pédagogique

Difficilement mesurable avec des chiffres, la pédagogie est la manière dont l'équipe d'animation va s'y prendre pour mettre en place et apporter aux enfants les objectifs et valeurs, évoqués dans le projet éducatif. Cette mise en œuvre est détaillée dans le projet pédagogique.

Au centre de la Bergue, afin de répondre aux mieux à ces objectifs, nous privilégions deux axes :

- Proposer des activités en lien avec les thématiques souhaitées (environnement, citoyenneté)
- Former et fidéliser les équipes.

Pour illustrer cela, nous prenons l'objectif de développer l'autonomie de l'enfant durant le repas.

Nous mettons en place un service avec des plats collectifs sur la table afin que les enfants puissent se servir seuls et ainsi apprendre à rapprocher leur assiette, être responsables de ce qu'ils prennent, partager et faire attention au gaspillage.

Nous mettons donc en place un fonctionnement permettant de développer cela par rapport à un service individuel à l'assiette.

Avec ce fonctionnement, l'animateur formé et conscient de tout ce qu'un enfant peut apprendre durant ce temps de repas accompagnera les enfants dans cet apprentissage. L'animateur non formé, servira lui-même le repas, persuadé de bien faire car beaucoup plus rapide et beaucoup plus propre.

a) Les mercredis

Avec une équipe permanente professionnelle comme nous avons les mercredis, tous les animateurs à minima formés du BAFA, nous avons une réelle qualité avec des animateurs qui proposent des projets sur plusieurs mercredis sur lesquels les enfants s'inscrivent en fonction de leurs envies.

Parmi les projets réalisés en 2022 nous avons en outre mis en place :

- Atelier couture avec fabrication de serviette réutilisable pour la cantine
- Initiation au handball
- Atelier poterie
- Réalisation de nichoirs
- Réalisation de film
- Atelier cuisine
- Théâtre
- Potager

b) Le centre de loisirs des vacances scolaires

Durant les vacances scolaires, des animateurs et directeurs vacataires viennent renforcer l'équipe permanente. Ils sont en réunion les week-ends avant les séjours de manière à proposer des activités en lien avec le projet pédagogique et qui exploitent au mieux les ressources du centre, telles que la mini ferme, le potager, la mare etc.

En 2022, les activités ont, comme chaque année, respecté les saisons et ont proposé aux enfants, des sorties neige, des ateliers jus de pommes, des ateliers musique avec château rouge et tout un panel d'activités classiques de centre de loisirs (cuisine, sportive, manuelle...)

L'été, des activités accessoires, sous tente, ont été proposées en fonction des âges :

- Pour les petits, une veillée a eu lieu tous les mercredis soir
- Les moyens sont partis en mini camps du mardi au jeudi pour dormir sous tentes
- Les grands ont pu passer 5 jours et 4 nuits en camps Bergue pour découvrir le département avec souvent une activité sportive et culturelle durant le séjour.

Pour les préados, grâce au partenariat du réseau FOL, nous avons proposé aux enfants de plus de douze ans, que l'on a du mal à toucher sur le centre de loisirs, de bénéficier d'activités telles que :

- Avril : Inter centre multi activités au gymnase de St Jeoire.
- Juillet : Inter centre avec du canoé à Chens sur Léman
- Toussaint : Séjour à Lyon avec visite, concert et activités culturelles.

i. Séjours sous tentes

Nous appelons « séjours sous tentes » les séjours déclarés comme activités accessoires sur la plateforme du SDJES. Au centre de la Bergue, ces séjours sont proposés l'été et permettent aux enfants inscrits de passer une à quatre nuits sous tentes.

En fonction de leur âge, les enfants peuvent faire la veillée, les mini camps ou les camps.

Ces séjours avec nuit incluent des moments de vie quotidienne, de préparation au repas qui sont favorables à la mise en place du projet pédagogique et du vivre ensemble.

ii. Veillées 2022

Les veillées sont proposées aux enfants de 3 à 6 ans. Ils ont la possibilité de passer une nuit sous les tipis du centre, les mercredis soir. En fonction de la météo, après le goûter, les enfants peuvent bénéficier de la piscine et prendre leur douche avant d'aller préparer le repas. Souvent, une veillée conte précèdera le coucher.

iii. Mini camps 2022

Les mini camps sont proposés aux enfants de 7 à 8 ans et durent 3 jours et 2 nuits.

En 2022 ils se sont déroulés au Centre du Nid à St Jeoire, pour le mois de juillet, et à la salle des fêtes d'Orange, pour le mois d'août.

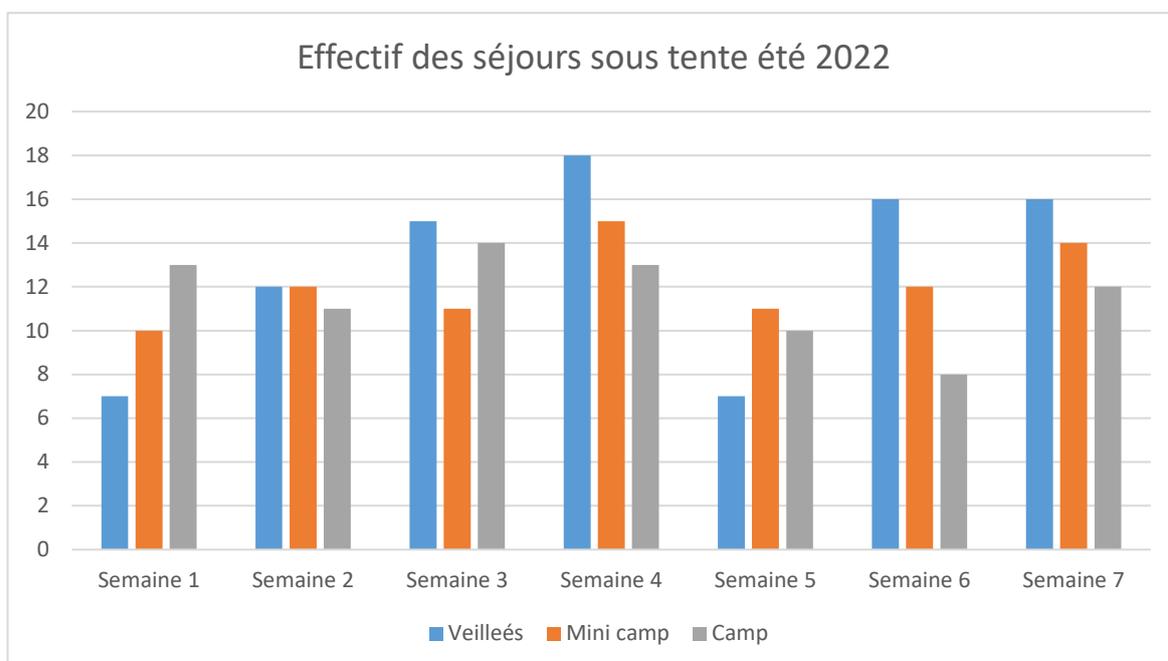
iv. Camps 2022

Les camps proposés aux plus de 9 ans se déroulent toute la semaine, soit 5 jours et quatre nuits.

Au cours de l'été 2022, ils ont planté la tente au Grand-Bornand, sur le plateau des Glières, à Passy et Sixt Fer à Cheval.

En complément des activités de vie quotidienne qui rythment la journée, telles que les courses, la préparation des repas et la vaisselle, le montage et démontage du camp, les enfants inscrits sur ces activités ont pu pratiquer :

- Piscine
- Mini golf
- Marché
- Accrobranche
- Base de loisirs
- Aquapark
- Randonnée
- Jeux dans la forêt
- Visite historique.



9) Autres activités

a) Pole nature

Toujours soucieux de sensibiliser les enfants à l'environnement qui nous entoure, le centre a proposé et mis en place certaines activités.

Au programme, en 2022, nous avons, en plus de toutes activités manuelles sur le recyclage :

- Accueilli un spectacle sur le recyclage de Jean Garin
- Mis en place 3 bacs de compostage avec les services de l'agglomération
- Poursuivi l'activité la mini ferme
- Organisé la fête de la nature
- Organisé une sortie nature avec la FDC74
- Dans le cadre de le SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) le centre a accueilli, le 23 novembre 2022, un spectacle enfant « Cornelius et les déchets, chanson et magie » initié par Annemasse-Agglomération et ses partenaires.
- Sensibilisé les enfants sur le gaspillage de l'eau et des énergies, que ce soit lors des activités comme sur le temps des repas.

i. La mini-ferme

Véritable carte de visite du centre et symbole du pole nature, la mini-ferme est l'activité la plus exploitée par le centre de loisirs et par les classes et crèches qui nous rendent visite.

Actuellement, la mini ferme abrite :

- 5 canards
- 4 moutons
- 3 cochons
- 2 chèvres
- 3 lapins

Fin août, en partenariat avec la Fédération des chasseurs de Haute-Savoie, les enfants des camps ont pu aller dormir au chalet de surveillance de l'ONF, sur l'alpage de Champ Laitier (Massif des Bornes) et observer la faune sauvage. Dans le cadre d'un partenariat avec la marque Leica, les enfants ont pu utiliser du matériel d'observation professionnel et pratiquer la digiscopie. Au bilan, chamois, bouquetins, aigles royaux et renards se sont laissés observer.



ii. Fête de la nature

Au printemps 2022, le centre ouvrait ses portes aux familles à l'occasion de la fête de la nature qui proposait une restauration et de nombreux ateliers. Ce temps fut un réel succès au vu de la fréquentation et sera reconduit en 2023.



iii. Activités diverses

Comme chaque année, le centre propose, en fonction des semaines à thèmes ou des opportunités, des activités culturelles ou de sensibilisation aux discriminations et racisme.

En 2022, les enfants ont pu, à l'occasion des Semaines d'éducation à la lutte contre les discriminations et le racisme, remplir les cartes de la Fraternité.

Les enfants ont également pu bénéficier de l'atelier musical de la frite de château rouge ainsi qu'un spectacle du conservatoire d'Annemasse.

10) Handicap

a) L'accueil du public porteur de handicap

L'intégration des enfants en situation de handicap fait pleinement partie du projet éducatif de l'œuvre. En effet, le centre de La Bergue essaye, dans la mesure du possible, d'accueillir tous les enfants sur la structure, pour permettre à chacun de s'épanouir en apprenant au contact des autres, en découvrant la force et le plaisir de vivre ensemble. Cette expérience est bénéfique pour l'enfant porteur de handicap accueilli, dans le sens où, dans la mesure du possible, il vit un séjour en intégration, comme les autres. Ce temps permet également aux parents très sollicités par le handicap de faire une pause et de se ressourcer le temps du séjour. L'intégration des enfants en situation de handicap sur l'accueil de loisirs est aussi très

bénéfique pour les autres enfants. Cela leur permet d'apprendre à ne pas juger, à accepter la différence et mieux comprendre le handicap au quotidien.

Depuis de nombreuses années, nous avons à cœur d'accueillir le public porteur de handicap mais, afin de rendre cet accueil bénéfique pour tous, un accompagnement particulier est bien souvent nécessaire. De ce fait, à chaque fois qu'un enfant porteur de handicap est accueilli, nous organisons une rencontre avec la famille et évaluons, dans la mesure de nos possibilités, si cet enfant aura besoin d'un animateur spécifique pour l'accompagner durant sa fréquentation de l'accueil de loisirs.

Les personnes recrutées pour accompagner un enfant porteur de handicap sont des animateurs volontaires à cet accompagnement. Nous essayons au maximum de les former afin qu'eux-mêmes ne se retrouvent pas en difficulté dans leur mission.

Sur l'année 2022, l'accueil d'enfants porteurs de handicap ayant nécessité un animateur spécifique a plus que doublé, pour concerner 15 enfants différents et représenter 451 journées.

11) Ressource humaine

Sur 2022, l'équipe permanente est restée inchangée et les familles apprécient de retrouver les mêmes visages à l'accueil.

Pour la gestion permanente du centre en 2022, nous avons en emploi à 100% :

- Un directeur
- Deux adjoints pédagogiques
- Une secrétaire
- Deux animateurs pédagogiques

Cette équipe, soudée et complémentaire, est garante de l'application du projet et de la continuité du service.

A cette équipe permanente, s'ajoutent tous les animateurs dont le temps de travail correspond à la présence des enfants (mercredis et vacances scolaires), grâce à une politique de fidélisation et de formation des équipes qui se traduit par :

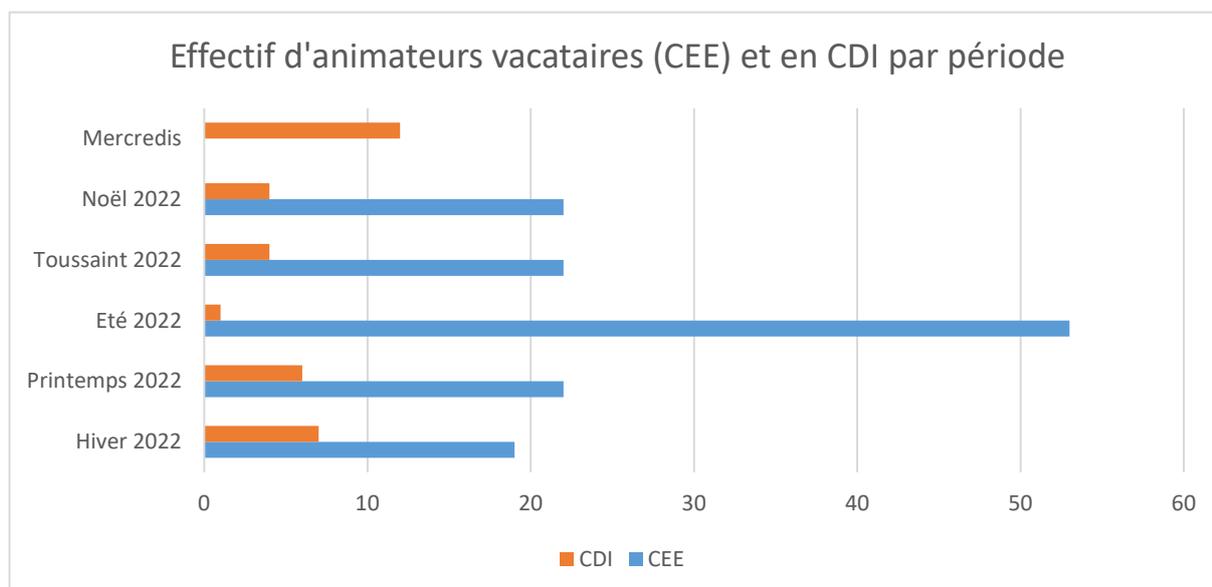
- La prise en charge automatique des formations des animateurs
- La proposition de CDI
- L'accord avec d'autres employeurs pour proposer des temps de travail complémentaires et permettre aux salariés d'augmenter leur temps de travail avec plusieurs employeurs.

Nous avons, ces dernières années, généré l'emploi de quinze animateur(trice)s en CDI qui représentent huit ETP (Equivalent Temps Plein).

La fidélisation de ces animateurs est un réel atout pour la qualité d'accueil du centre. Tous formés à minima au BAFA, ils garantissent aussi une connaissance du fonctionnement et du

projet de la structure qui permet d'assurer une transmission et un accompagnement des animateurs occasionnels.

Les animateurs occasionnels sont, quant à eux, embauchés en Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) et sont bien souvent des étudiants qui travaillent durant les vacances. Ils sont titulaires ou en cours de formation BAFA.



12) Les activités complémentaires

a) La classe relais

Cette année encore, le centre a accueilli le dispositif de classe relais du Genevois. Les jeunes qui bénéficient de ce dispositif réalisent quelques chantiers sur le centre avec l'équipe permanente, notamment autour de la mini-ferme. Sur 2022, l'équipe, composée de trois personnes, a vu le coordinateur et l'assistant d'éducation changer entre les deux rentrées. Sur les 5 périodes de regroupement qui ont composé 2022, ce sont 26 collégiens qui ont bénéficié du dispositif. Les regroupements sur 2022 ont compté 10 collégiens pour le plus grand effectif et à 4 pour le moindre.

Zoom sur le jeudi 13 octobre 2022 :

le tocard au centre de loisir de la Bergue !

Nadir Dendoune est journaliste et écrivain australo-franco-algérien. Il est l'auteur d'Un tocard sur le toit du monde (2010) adapté au cinéma sous le titre de L'Ascension porté par l'acteur Ahmed Sylla. En gravissant l'Everest sans aucune expérience d'alpinisme et issu d'un quartier populaire de saine St Denis, il est porteur d'un message fort.

Nadir est venu rencontrer les collégiens du dispositif relais du collège de Cranves-Sales au centre de loisir de la Bergue ce jeudi 13 octobre. Ainsi il a pu partager son expérience et sa vision du monde lors d'un moment d'échange riche en émotion. Depuis une semaine les collégiens ont pu préparer cette entrevue en visionnant le

film de "l'Ascension" en se renseignant sur la vie de Nadir et en préparant son interview. A l'issue de cette rencontre c'est toute une philosophie de vie qui a pu être perçue par les élèves et ainsi de nouvelles questions fondamentales se sont imposées à eux:



b) L'accueil des scolaires

A l'automne et au printemps 2022, des classes sont venues sur le centre pour bénéficier des activités proposées par les animateurs permanents du centre. Les activités proposées sont toutes en lien avec le pôle nature et environnement du centre de La Bergue (mini ferme, jus de pommes...).

Sur 2022, cela a représenté 5 demi-journées d'accueil sur site.

Les classes qui souhaitent venir en visite, montent leur projet en amont avec l'équipe du centre et créent une journée à la carte, en fonction de leurs souhaits d'activités et de leurs effectifs. L'accueil des scolaires nécessite beaucoup de temps de préparation, ainsi que durant les ateliers, car il demande beaucoup d'encadrants et que l'équipe permanente ne peut déléguer les animations sur des thématiques souvent spécifiques.

13) Les activités accessoires

c) L'AVIJ

A l'automne 2022, le centre a mis à disposition les locaux du bâtiment maternel pour accueillir le dispositif de l'AVIJ (Aide aux victimes intervention judiciaire des Savoie).

Depuis l'automne dernier, un samedi sur deux, l'AVIJ se rend sur le centre pour permettre aux enfants de rencontrer leurs parents, accompagnés de travailleurs sociaux.

Cela a représenté 6 journées d'accueil sur l'année 2022.

d) Le Corps Européen de Solidarité

Le Corps Européen de Solidarité (CES) est une initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes, la possibilité de se porter volontaires, ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe. Il s'appuie sur le succès de plus de vingt ans de programmes européens pour la jeunesse et de volontariat, notamment sur l'expérience du Service Volontaire Européen.

Depuis de nombreuses années, le centre de la Bergue accueille dans le cadre de ce dispositif, des jeunes qui s'impliquent sur des missions d'éducation à l'environnement.

L'accueil de ces jeunes se fait en partenariat avec la MFR de Bonne qui met à disposition un appartement et un véhicule pour la mobilité des jeunes. De notre côté, le centre de La Bergue accueille le jeune en stage à la MFR sur les vacances scolaires (période où la MFR est fermée), assure et finance leur formation BAFA.

En 2022, le centre a vu Andréa terminer son engagement et Elisa débiter le sien.



e) La formation

Toujours très impliquée dans les formations professionnelles et non professionnelles, l'équipe du centre s'est investie dans de nombreux BAFA sur le territoire. Après un « creux », imputable probablement au COVID, ces formations ont connu en 2022 un réel regain, avec des inscriptions sur les stages qui se sont remplies rapidement.

Sur les formations professionnelles, Margaux, salariée FOL a terminé son BPJEPS, qu'elle a réalisé, en alternance, sur le centre de la Bergue.

i. Les formations non professionnelles

Sur 2022, l'équipe du centre a proposé et a mené :

- 3 BAFA théoriques
- 1 BAFA approfondissement
- 1 BAFD théorique

ii. Les formations professionnelles

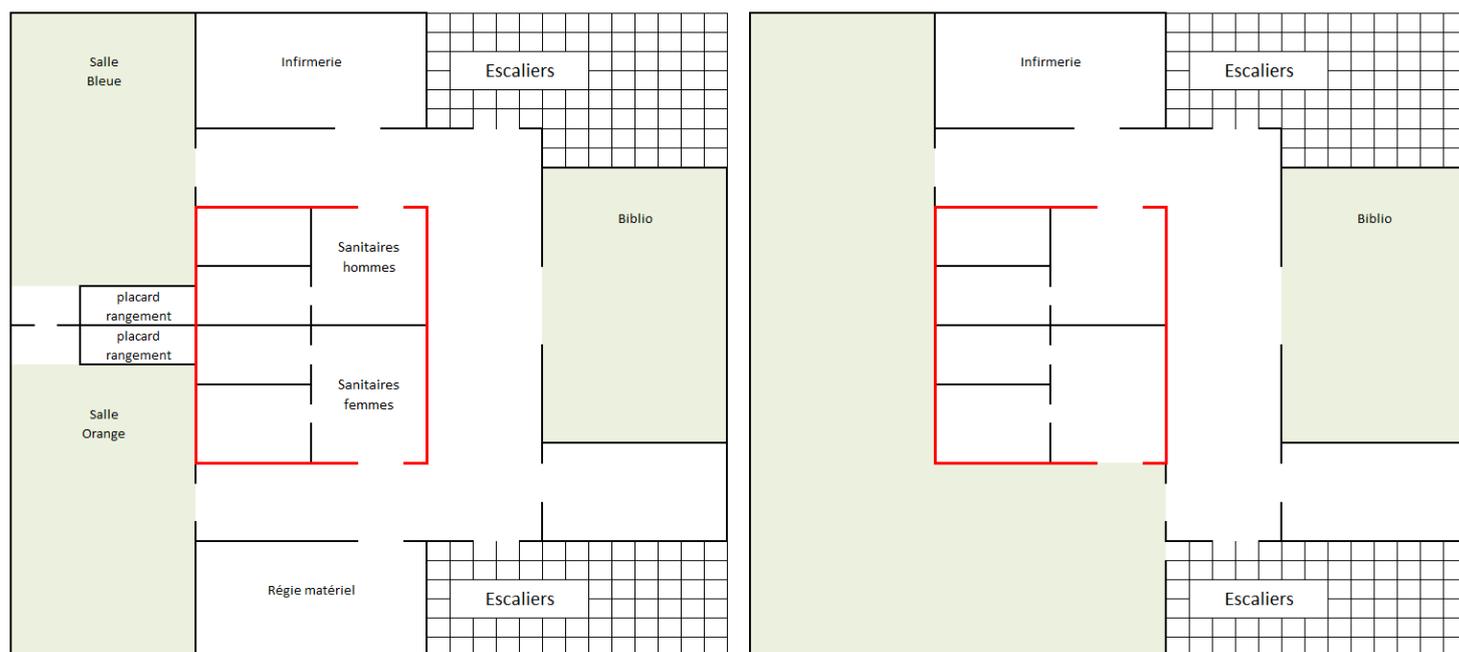
Sur 2022 un CPJEPS a démarré et un BPJEPS, déjà commencé en 2021, s'est poursuivi, pour une fin en 2023.

14) Rapport technique 2022 :

a) Le premier étage

Le bâtiment du centre de la Bergue n'ayant pas été initialement conçu pour une activité d'accueil de loisirs, son premier étage du centre apparait vraiment inadapté, avec une configuration qui perd beaucoup de place en couloirs.

L'abattage de certaines cloisons permettrait d'avoir une grande salle, qui serait bien plus adaptée à notre activité. Lors de la rénovation énergétique du centre, une solution avait été envisagée pour permettre de récupérer un peu de place sans toucher aux murs porteurs en béton.



Surface exploitable par l'accueil de loisirs actuellement

Surface potentiellement exploitable si abattage de certaines cloisons placo

b) Les piscines

Pour l'année 2022, les travaux évoqués en 2021 sur les machineries des piscines ont bien été réalisés.

Le bon fonctionnement des piscines a permis, sur l'été 2022, à tous les enfants inscrits, de bénéficier quotidiennement des baignades. Avec une météo favorable, les piscines ont fonctionné en continu sur juillet et août 2022.

Afin de respecter la réglementation en vigueur, chaque piscine doit être surveillée par un animateur diplômé, avec au moins le BSB (Brevet de surveillant de baignade). Il est, chaque année, compliqué de trouver des surveillants de baignade, bien que nous proposons, avec le soutien de la FOL, des formations à ce sujet et que nous les prenions en charge. Nous devons, bien souvent, nous adapter aux disponibilités des surveillants de baignade et avoir des rotations sur ces postes pour maintenir les bassins ouverts. Cela représente un réel travail de formation, à savoir que les surveillants de baignade ont en charge :

- La surveillance des bassins
- Le respect des effectifs de baignade et de l'encadrement
- Les tests de l'eau et la tenue du carnet de suivi à jour
- Le ménage du bâtiment piscine
- Les lavages de filtre et opérations liées à la machinerie.

c) Informatique

Le parc informatique du centre étant quasiment d'origine, le matériel nécessitait d'être changé. La FOL et son informaticien ainsi que la société qui suit la maintenance du parc ainsi que notre logiciel d'inscription ont installé 6 nouveaux postes informatiques (UC+écran)

Aucune modification sur les accès aux réseaux n'a été effectuée.

Les anciens postes informatiques propriété de l'agglomération ont été récupérés par les services d'Annemasse agglomération.

Une baie de brassage a été entreposée afin de stocker à l'intérieur tous les modules informatiques initialement entreposés dans un placard, dans l'objectif d'un prochain raccordement.

d) CHSCT

Le CHSCT de la FOL s'est réuni le 15 décembre 2022 au centre de la Bergue et a réalisé un tour de la structure.

La principale remarque concernant l'électricité au dernier étage, où plusieurs multiprises étaient installées, a été réglée en mai 2023 par l'électricien d'Annemasse agglomération qui a raccordé de nouvelles prises.

15) Rapport financier 2022 :

En préambule, nous rappelons que l'année 2022 a été marquée par la mise en place du nouveau plan comptable, à la demande de notre Commissaire aux Comptes. De ce fait, certaines lignes sont difficilement comparables avec 2021. A noter que le budget 2022 avait été établi avec l'ancien plan comptable.

Le centre de loisirs de La Bergue a réalisé en 2022 un excédent de 53 823€, après avoir connu un déficit de 55 570€ en 2021. Les lignes qui méritent un commentaire sont les suivantes :

- Activités et Petit matériel éducatif : un grand nombre de dépenses qui étaient classées en Activités en 2021 ont été mises en Petit matériel éducatif en 2022, ce qui explique les décalages.
- Provision pour risques : chaque année nous provisionnons une somme pour couvrir une partie de l'indemnité de départ en retraite des salariés. Le calcul de cette provision prend en compte, entre autres paramètres, le taux d'actualisation du moment. Celui-ci étant beaucoup plus élevé que l'année dernière, le calcul a débouché sur une reprise de provision et non une dotation comme habituellement. Nous avons donc enregistré une reprise de provision d'environ 8 000€ en 7815 au lieu d'une provision de 12 000€ en 6815 soit un écart de 20 000€ par rapport au budget 2022.
- Les frais d'inscription étaient auparavant inclus dans la participation des familles ; avec le nouveau plan comptable, ils apparaissent sur une ligne distincte.
- Les Prestations de Service CAF intègrent, depuis cette année, le bonus territoire CTG pour un montant de 16 559€. Cela n'était pas prévu au budget prévisionnel.
- Enfin, nous avons reçu de la CAF, dans le cadre de la convention passée, des subventions pour nous permettre de recruter le personnel nécessaire pour accueillir et accompagner les enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques. Sur cette ligne apparaissent : les subventions, de 2021, soit 10 200 € reçue en août 2022 , et 2022, de 11 400 € non reçue à la clôture de l'exercice comptable.

Fédération des Oeuvres Laïques de Haute-Savoie

Délégation de service public CLSH La Bergue -
Budget 2022 (hors formation)

JOURNEES	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022
MERCREDI	3 557	3 500	3 855
FEVRIER	1 405	1 400	1 320
PRINTEMPS	93	1 500	1 312
ETE	7 357	8 000	9 645
TOUSSAINT	1 186	1 200	1 335
NOEL	910	600	986
TOTAL GENERAL	14 508	16 200	18 453

N° compte	Nature des dépenses	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022
604210	Activités	40 464	34 000	2 467
604310	Activité camps			1 285
604330	Hébergement camps			4 693
604340	Alimentation camps			5 255
604400	Transport circuit ramassage	16 470	15 500	33 973
605100	Petit matériel éducatif	3 736	7 200	32 713
606110	Eau	8 351	9 000	6 176
606120	Electricité	11 898	11 000	7 798
606130	Gaz	15 093	19 000	15 371
606140	Fuel	2 831		
606210	Carburant	7 634	7 700	7 867
606310	Produits d'entretien	8 260	7 000	8 797
606360	Petit équipement	738	1 100	6 095
606400	Fournitures administrative	1 886	2 000	1 240
606600	Pharmacie	157	300	961
606710	Alimentation (goûter)	34 080	24 500	30 482
611200	Alimentation (prestation repas)	60 619	68 700	76 983
613200	Redevance affermage	150	250	150
613200	Logement apprenti	2 200		
613520	Location matériel	14 123	16 300	15 367
613530	Location véhicule	3 235	6 000	7 730
615210	Entretien locaux	3 223	7 000	3 890
615510	Entretien matériel	1 095		1 405
615520	Entretien véhicule	3 387	3 500	2 801
615610	Contrat entretien (dont piscine)	2 905	7 900	7 262
615620	Maintenance informatique, logiciel	6 784	7 400	6 773
6161xx	Assurances	6 241	7 700	6 514
618100	Documentation et abonnement	292		
618600	Formation	5 767	3 000	2 662
621400	Ménage+gardiennage	14 785		
623xxx	Publicité		600	
625110	Déplacement personnel (dont autoroute)	6 631	2 800	1 866
625600	Missions		100	40
626100	Affranchissement	478	750	434
626200	Téléphone - Internet	3 200	2 600	3 269
627800	Frais bancaire	211	236	516
63xxxx	Taxes sur rémunérations *	33 738	35 855	36 484
637xxx	Autres impôts (Agefiph, ordures...)	7 678	6 800	8 865
641xxx	Salaires bruts *	401 466	462 162	448 947
645xxx	Charges sociales *	100 681	112 617	107 596
647xxx	Autres charges sociales *	4 700	5 781	6 120
648000	Autres charges du personnel *	7 005		
658000	Charges diverses	354		4 928
6815xx	Provisions pour risques (départ retraite)	111	12 000	
	SOUS-TOTAL DEPENSES	842 655	908 351	915 777
655000	Frais de gestion	59 587	64 495	64 104
	TOTAL DEPENSES	902 242	972 846	979 881

*DEPENSES DE PERSONNEL 63/64

547 590

616 415

599 147

N° compte	Nature des recettes	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022
706170	Frais d'inscription		2 000	14 421
706410	Participation familles	267 094	289 800	318 160
706420	Bons vacances CAF	17 325	20 500	30 091
706430	Prestations de service CAF	71 024	78 000	100 549
706880	Activités compl. (classe relais+scolaires)	4 640	7 100	5 847
706880	Activités compl. (autres)	334		418
7081xx	Avantage en nature	4 144	4 000	2 412
708885	Participation forfaitaire aux charges			1 805
746000	Subvention CAF handicap		1 000	21 600
758000	Produits divers	1 037		469
781530	Reprise provision indemnité retraite			8 182
791000	Transfert de charges	5 983		
706440	Compensation financière Annemasse Agglo	475 090	570 445	529 751
	TOTAL RECETTES	846 672	972 845	1 033 704

16) Conclusion

Avec l'année 2022, se clôture une DSP établie et menée pour les familles de l'agglomération. Le service établi et mis en place a permis à des centaines d'enfants de l'agglomération de bénéficier, sur les temps extrascolaires et périscolaires, d'activités en liens avec le projet pédagogique.

La qualité des animations du centre et le succès rencontré par ce dernier auprès des familles de l'agglomération, sont les fruits du travail mené sur plusieurs années. Le travail sur les animations, les thématiques, les transports, les tarifs, la modernisation des inscriptions et principalement la formation des animateurs, a contribué à toujours améliorer le service. Cette dynamique a contribué à montrer aux usagers une réelle envie d'innover et de répondre au mieux aux besoins des familles.

La politique de formation a permis la construction d'un noyau d'animateurs formés et surtout la fidélisation de nombreux d'entre eux, qui, grâce à leur formation et leur régularité, représente un atout non négligeable en termes de qualité. Leur connaissance des enfants et leur identification de la part des familles contribuent à une relation de confiance réciproque.

Ces cinq années, marquées par l'épidémie de COVID19, durant laquelle le centre a su s'adapter, que ce soit en accueillant les enfants des personnels prioritaires, ou même en accueillant, durant le confinement des populations, un Centre d'hébergement d'Urgence pour les sans domiciles fixe.

Avec un nombre de journée remonté au-delà des 18000 et un résultat financier équilibré, cette année 2022 permet légitimement d'aborder la prochaine délégation avec optimisme pour offrir un service de qualité à ce territoire et à ses habitants.